

## CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 22 avril 2021, à 20h15  
Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

<b>Présidence</b>	M.	François HELFER, Président
<b>Vice-Présidence</b>	Mme	Vesna PETROVIC, Vice-Présidente
<b>Présents-es</b>	<p><b>pour le Conseil général, 45 (puis 46) membres, dont ceux nommés ci-dessus</b></p> <p>Mmes/MM. Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Nicole BARDET - Yann-Ivain BEFFA - Frédéric BERSET - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD – Chandara CHANMONGKHON - Simon CODOUREY - Maria COELLO VERA BENETTI - Nicolas DAFFLON - Charles DECRIND - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY – Thierry ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Manuel HURNI - Bernard JAQUET - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Stefanie LOSEY - Olivier MARILLER - Christelle MASUR LUU - Alice MECHKOUR - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD – Angela PITTET - Stéphanie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Nicolas SALAMIN – Jean-Marcel SCHMOUTZ - Lambert SONNA MOMO (arrivé en cours de séance) - Stefan TRÜMPLER - Christine VALLELIAN - Floriane VALLELIAN - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR, Conseillers généraux</p>	
<b>Excusés</b>	<p><b>pour le Conseil général</b></p> <p>Mme/MM. Roxane ECOFFEY - Denis GRANDJEAN - Christophe SCHMOUTZ</p>	
<b>Absent</b>	<p><b>pour le Conseil général</b></p> <p>M. Milan ANDRIC</p>	
<b>Présents</b>	<p><b>pour le Conseil communal, 8 membres</b></p> <p>M. Jean-Denis CORNU, Vice-syndic</p> <p>Mme Micheline POULIN, Conseillère communale</p> <p>MM. Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE – Marc MENOUD - Christian PERRIER – Thierry SCHMID Conseillers communaux</p> <p><b>pour l'Administration communale</b></p> <p>M. Yves BARD, Secrétaire communal</p> <p>M. Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances</p> <p>Mme Valérie RASCHIATORE, Apprentie employée de commerce</p>	
<b>Rédacteur</b>	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
<b>Dactylo</b>	Mme	Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

## INTRODUCTION DE MONSIEUR FRANÇOIS HELFER, PRÉSIDENT

*« Madame la Vice-Présidente du Conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,  
Monsieur le Vice-Syndic,  
Madame, Messieurs la Conseillère et Conseillers communaux,  
Monsieur le Secrétaire Communal,  
Messieurs les Chefs du Service des finances,  
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,  
Mesdames, Messieurs,  
Cher public,*

*Bonsoir à toutes et à tous,*

*Avant toute chose, à la mémoire de M. Jean-Pierre MOREL, décédé en fin de semaine passée, ancien Secrétaire communal durant des décennies, et au combien engagé dans diverses sociétés locales, Mesdames et Messieurs, afin d'être en profondes pensées avec toute sa famille, je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence...*

*Merci.*

*Voici venu ma dernière séance en tant que Conseiller général et c'est bien dans ce rôle que je la mènerai ! C'est aussi la dernière séance de cette législature et Wouhaou ... quelle législature, celle de 2016 – 2021, avec un scénario digne d'un HITCHCOCK ! Des élus malmenés, la chaise musicale et un Conseil communal naviguant le bateau contre vents et marrées !*

*Je ne vais pas vous refaire l'historique ce soir, mais soyons assez intelligents pour le garder dans un coin de notre tête afin de profiter de ces expériences passées pour aller de l'avant et être le plus possible constructifs pour le bien de notre collectivité publique.*

*Évidemment, on pourrait dire « après la pluie, le beau temps ! » Mais, pour réponse « balai neuf balaie bien ».*

*Toutefois, quand on voit l'excellente tenue des comptes 2020 ainsi que la qualité et le contenu du rapport de gestion, il me semble et je pense que nous pouvons être très fiers de cette cuvée 2020 et féliciter tous les acteurs d'avoir tiré à la même corde, celle du bien commun !*

*De plus, l'élément perturbateur, ce fameux COVID-19, n'a absolument rien aidé.*

*De ce fait, chers Collègues du Conseil général, avant d'entrer dans le vif du sujet de notre dernière séance, je vous prie de remercier le Conseil communal sortant ainsi que tous les Collaborateurs communaux par nos applaudissements.*

*MERCI et bonne séance à toutes et à tous. »*

## EXCUSÉS

---

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

- Pour le Conseil général
  - Mme Roxane ECOFFEY.
  - M. Denis GRANDJEAN.
  - M. Christophe SCHMOUTZ.

Est annoncé avec un certain retard M. Lambert SONNA MOMO.

## ABSENTS

---

- M. Andric MILAN.

## PRESENCES

---

Il ressort de la liste des présences que **45** Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

*Arrivée en séance de M. Lambert SONNA MOMO, ce qui porte le nombre de membres présents à 46.*

## OUVERTURE DE LA SEANCE

---

La convocation, l'ordre du jour, les messages ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque Conseiller général et Conseillère générale dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.**

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

**M. le Président** prie les différents intervenants de bien vouloir remettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle que des micros ont été distribués et prie les intervenants de les utiliser, pour faciliter la compréhension des interventions.

**Mme Valeria RASCHIATORE**, apprentie employée de commerce auprès de l'Administration communale, désinfectera les micros après chaque intervention.

**M. le Président** rappelle enfin que cette séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal.

## **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.
2. Point de la situation concernant le projet de la nouvelle école.
3. Comptes et rapport de gestion 2020.
4. Demandes de crédits de
  - 4.1. CHF 73'000.00 pour l'achat d'un nouveau véhicule de commandement.
  - 4.2. CHF 150'000.00 pour l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire en remplacement du TREMO.
  - 4.3. CHF 50'000.00 pour un mandat d'étude en vue d'analyser les différents types de collecteurs, déterminer leur emplacement ainsi que l'estimation des mesures constructives et organisationnelles pour la collecte des déchets ménagers et autres déchets en vue de passer à la taxe au poids.
5. Modification des statuts du Service de Logopédie, Psychologie et Psychomotricité Glâne-Veveyse (SLPP-GV).
6. Divers.

Aucune remarque n'étant formulée concernant cet ordre du jour, **M. le Président** le soumet au vote.

### **VOTE / DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE.**

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2020**

La lecture de ce document n'est pas demandée. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet sans transition au vote.

### **VOTE / DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020.**

**M. le Président** remercie et félicite toute l'équipe de l'Administration communale pour l'excellente tenue de ces documents.

## **2. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE**

**M. le Président** passe la parole à **M. Didier DEMIERRE**, Conseiller communal, Directeur du dicastère des BATIMENTS.

*« La convention pour le Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) a été signée par la Commune de Romont et le Centre de Gymnastique Régional de Romont (CGRR). Une convention sera élaborée pour la construction et une troisième sera rédigée par la suite pour l'utilisation.*

*Le règlement de la procédure sélective des équipes pour publication sur SIMAP a été validé par notre avocat, Me RIEDO, et il était prêt pour la publication, ce sans le label SIA.*

*Avec 2 à 3 semaines de retard, la publication de 30 jours chevauchait le changement de Législature et l'entrée en fonction du nouveau Conseil communal. Après quelques discussions, nous avons décidé d'attendre et de présenter sans perdre de temps, mercredi 28 avril prochain, le dossier complet au nouveau Conseil communal avec la présence de notre architecte, M. ZURBUCHEN, pour prise de décision et ainsi éviter aux nouveaux Conseillers communaux de se retrouver devant le fait accompli comme il y a 5 ans avec le dossier ZELDA.*

*Sans perdre de temps, car les délais du calendrier établi, s'ils sont encore en vert, pourraient rapidement passer à l'orange. Je vous rappelle que la Direction de l'Instruction publique (DICS) nous a octroyés une dérogation dans le temps, que les Communes voisines du Cercle scolaire qui collaborent déjà aux séances de la Commission de bâtisse aimeraient revaloriser leurs bâtiments et que le centre de gymnastique régional de Romont est installé provisoirement dans les locaux de l'Etat de Fribourg (anc. Tetra Pak).*

*En espérant que la discussion soit fructueuse et positive mercredi prochain et que nous puissions aller de l'avant en toute connaissance de cause pour les nouveaux Conseillers dans ce dossier de l'école primaire En Bouley.*

*Merci ! »*

**M. le Président** remercie M. DEMIERRE pour ce point de situation.

### **■ Intervention de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale, au nom de la Commission «bâtiment scolaire »**

*« En date du 18 mars dernier, la Commission temporaire « Bâtiment scolaire » s'est réunie pour la dernière fois. Comme nous arrivons au terme de la Législature, le mandat de ladite Commission arrive également à sa fin.*

*Lors de cette séance, M. Didier DEMIERRE nous a informé-es que les deux documents du MEP, à savoir le règlement et le cahier des charges, avaient été approuvés par le Conseil communal, envoyés au collège d'expert-es pour relecture, puis à la SIA pour approbation.*

*Nous avons également été informé-es d'un changement au sein du collège d'expert-es. Comme un changement de personnes au sein du collège n'était pas possible en cours de projet, celui-ci a finalement été nommé après les élections du 7 mars pour tenir compte des résultats. Les représentant-es politiques suivant-es y figurent*

- M. Didier DEMIERRE.
- M. Marc MENOUD.
- et moi-même.

*Mme Micheline POULIN nous a fourni diverses informations au sujet du Cercle scolaire formé par Billens-Hennens/Mézières/Romont, et, notamment en vue de la rentrée 2021, qui obligera le Cercle scolaire à former les classes en se basant sur la totalité du nombre d'élèves, et non plus par Commune. Nous avons également reçu différentes informations venant de la part de la Commission de bâtisse. M. Pierre DECRIND nous a dit que la Commission de bâtisse s'était déjà réunie à 3 reprises :*

- pour que les membres puissent se présenter et définir une manière de fonctionner ;
- pour être informés de la question de la mobilité sur le plateau d'Arruffens ;
- pour établir des priorités ;
- pour constituer différents groupes de travail en fonction de ces priorités.

*Une rencontre avec les TPF était prévue la semaine du 22 mars au sujet notamment de la hauteur des quais sur le plateau d'Arruffens. Il a aussi été question de la différence entre le collège d'expert-es et la Commission de bâtisse. Le premier est en place jusqu'au choix final du projet, à la fin du MEP ; la Commission de bâtisse est là pour accompagner le projet durant toute la phase de la construction. Afin d'anticiper le travail à faire, la Commission de bâtisse se réunit déjà. Les Groupes politiques représentés au sein de la Commission temporaire ont une nouvelle fois souligné l'importance de cette Commission et de la transmission des informations entre le Conseil communal et les Représentant-es des Groupes, et vice-versa.*

*Entretemps, diverses informations nous sont arrivées par courriel. Début avril, nous avons été informé-es que le label de la SIA n'avait pas pu être obtenu. Cela ne devrait pas avoir un grand impact sur le projet. M. Bernard ZURBUCHEN estime qu'environ trois cinquièmes des projets mis au concours ne portent pas ce label.*

*La publication sur SIMAP, prévue début avril, a finalement été repoussée de quelques semaines, le temps de permettre au nouveau Conseil communal de prendre connaissance du dossier.*

*Nous espérons que la réalisation de cette école En Bouley n'en sera pas retardée. La Commune a besoin de cette école pour la rentrée 2023 ; elle s'est aussi engagée auprès de la DICS.*

*Merci pour votre attention. »*

### **3. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2020**

#### **PROPOSITION QUANT A LA MANIÈRE DE PROCEDER**

Pour l'examen des comptes, **M. le Président** propose de procéder de la manière suivante :

- 1) Présentation par M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des FINANCES/ECONOMIE.
- 2) Rapport de la Commission financière.
- 3) Examen de détail, par chapitre et sous-chapitre.
- 4) Discussion de portée générale (prise de parole des Partis politiques).
- 5) Vote final en trois temps :
  - a) Comptes des investissements.
  - b) Comptes de fonctionnement.
  - c) Approbation du rapport de gestion.

#### **VOTE / DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA PROCEDURE PROPOSEE POUR L'EXAMEN DES COMPTES 2020 ET POUR L'APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION.**

#### **1) PRESENTATION PAR M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DU DICASTERE FINANCES/ECONOMIE**

##### « COMPTES DES INVESTISSEMENTS »

*Les comptes des investissements 2020 présentent des dépenses pour CHF 5'066'072.90, alors que le budget prévoyait CHF 12'851'000.00.*

*Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes se situent dans les chapitres suivants :*

- **3 « Culture-Loisirs-Sport-Jeunesse »**  
*CHF 574'410.45 concernent le solde des factures des travaux Centre sportif Bossens qui seront réglées par l'exercice 2021.*
- **6 « Transports & Communications »**  
*CHF 4'051'816.15 concernent*
  - *le concept intra-muros et la révision du RCU ;*
  - *la participation communale au projet de la gare routière ;*
  - *une partie des réfections de routes communales non réalisées ;*
  - *la construction du parking du Bicubic dont les 2/3 des factures seront payées en 2021 ;*
  - *les arrêts de bus et les trottoirs de la Route de Lausanne non réalisés ;*
  - *l'aménagement du giratoire de la Route de l'Industrie qui attend sa mise à l'enquête ;*
  - *les travaux pour l'éclairage des monuments historiques qui seront terminés en 2021.*

▪ **7 « Protection de l'environnement »**

CHF 2'876'003.80 concernent

- pour l'essentiel des travaux en relation avec l'eau et l'épuration qui n'ont pas été réalisés ;
- le passage à la taxe au poids dont le message du crédit n'a pas été présenté.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2020 présente un bénéfice de CHF 2'408'343.69 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 505'278.30. L'amélioration par rapport au budget est donc de CHF 2'913'621.99, pour un total de recettes de CHF 28'345'438.59.

Sur l'ensemble des charges par chapitre, on constate une maîtrise des dépenses par rapport au budget. Je remercie tous mes collègues Conseillers communaux, les Chefs de service et l'ensemble du Personnel communal pour leur gestion professionnelle dans le respect des budgets.

L'amélioration des comptes 2020 s'explique par :

- l'augmentation des impôts ordinaires (personnes physiques & morales) de CHF 1'735'988.65 ;
- des impôts conjoncturels (contribution immobilière, gains & mutations immobilières, autres impôts) de CHF 1'003'334.40.

Cette embellie permet d'augmenter notre fortune qui servira, le cas échéant, à équilibrer nos prochains exercices et facilitera le maintien du taux actuel de nos impôts communaux.

Les amortissements obligatoires comptables, imposés par le Service des communes, se chiffrent à CHF 416'601.00.

Des amortissements supplémentaires sur le service de l'eau ont été opérés pour un montant de CHF 244'530.85.

Les provisions de fonctionnement se chiffrent à CHF 549'300.00 dont CHF 450'000.00 destinés à financer les coûts liés aux effets du COVID-19 (Epicentre, Home médicalisés).

La pandémie COVID-19 a influencé les comptes de fonctionnement pour un montant estimé à CHF 79'500.00 en tenant compte du manque à gagner et des dépenses réelles occasionnées. En ajoutant les provisions affectées, c'est la somme totale de CHF 529'500.00 qui est supportée par l'exercice 2020.

Le Cash-Flow dégagé de l'exercice 2020 s'élève à CHF 3'286'577.14

Le total de nos emprunts s'élève à CHF 14'399'942.55, auxquels il faut déduire les disponibilités et les prêts accordés, ce qui nous ramène au calcul de notre dette nette au 31.12.2020 de CHF 2'963'575.50 pour 5439 habitants, soit de CHF 545.00 par habitant.

Nos engagements financiers hors bilan se chiffrent à CHF 13'358'671.15, dont ceux des Associations Réseau Santé Glâne et CO de la Glâne qui nous génèrent des coûts influençant directement notre compte de fonctionnement.

*Le bilan fait apparaître une fortune de CHF 10'120'818.23.*

*En conclusion*

*Notre capacité d'emprunt reste importante puisque, sur la moyenne de 5 ans de notre marge nette d'autofinancement, nous pourrions obtenir une limite légale de CHF 65'000'000.00. Le marché des capitaux est toujours propice avec des taux d'intérêts historiquement bas, ce qui est de bon augure pour le financement de nos projets, tout en restant attentifs aux répercussions financières que produiront les futurs amortissements légaux des crédits votés et à venir.*

*Durant cette législature 2016 à 2020, la somme des investissements réalisés s'est élevée à CHF 25'195'000.00, somme qui n'a jamais été égalée dans les dernières législatures. Ces crédits ont été votés par vous Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux et, au nom du Conseil communal, je vous remercie encore pour la confiance que vous nous avez accordée pour la réalisation de tous ces travaux et projets.*

*En terminant, je tiens à remercier tous les Collaboratrices et Collaborateurs de la Ville de Romont pour leur travail et en particulier le Chef du Service financier, M. Gabriel GILLIERON, qui est présent ce soir pour la dernière fois après 31 ans de fidèles et loyaux services auprès de la Commune de Romont. Au nom du Conseil communal et de toute la population, je lui adresse nos remerciements pour sa collaboration appréciée dans la gestion et la tenue des comptes ainsi que pour l'élaboration des rapports de ceux-ci.*

*Nous lui adressons nos meilleurs vœux et lui souhaitons une bonne et belle retraite, retraite qui a déjà commencée le 31 mars dernier. Je le remercie d'avoir joué les prolongations jusqu'à ce soir, ce qui est tout à son honneur et qui prouve son attachement jusqu'au bout à sa Commune de Romont.*

*« Applaudissements ».*

*Je profite de l'occasion pour vous présenter le nouvel Administrateur des finances, M. Frédéric ROSSIER, qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et à qui je souhaite plein succès dans l'exercice de sa fonction.*

*« Applaudissements ».*

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal vous invite à accepter les comptes des investissements, les comptes de fonctionnement et l'utilisation du bénéfice tels que je viens de vous présenter.*

*J'en ai terminé avec mon rapport et je vous remercie de votre attention ».*

**M. le Président** remercie M. CORNU pour sa présentation.

## **2) RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE**

**M. le Président** cède la parole à **Mme Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER**, Présidente de la Commission financière :

*«La Commission financière a examiné les comptes 2020 lors de sa réunion du 23 mars dernier. Suite à cela, nous avons émis diverses questions à l'intention du Conseil communal qui nous a fourni toutes les réponses lors de la séance du 30 mars. Nous le remercions, ainsi que le Chef du Service des finances, pour la qualité et la précision de leur contenu ainsi que pour leur travail lors de l'élaboration du bouclage des comptes.*

*Durant cette année 2020, sur à peu près 13 millions de francs budgétisés, 5 millions d'investissements ont été réalisés. Les comptes de la Ville de Romont sont partis avec un déficit prévu d'environ CHF 500'000.00 et nous terminons l'année avec un bénéfice de CHF 2'408'343.69. La préparation des budgets pourrait être revue pour éviter de trop grands écarts. Dans la mesure du possible, nous demandons au Conseil communal une meilleure anticipation des postes (comme par exemple pour la réfection de la caserne et le remplacement de leur système d'alarme). Le budget sert d'outil de planification et cible les priorités et donc le choix des engagements.*

*La dette communale d'env. CHF 14 millions de francs reste raisonnable. Des décisions importantes d'investissements nous attendent et les répercussions engendrées dans les comptes de fonctionnement devront être analysées attentivement. La prudence est toujours de mise, surtout en regard des charges liées augmentant.*

*La Commission financière a reçu ce mardi 20 avril les documents remis par la Société fiduciaire et a pris connaissance du rapport de l'Organe de révision accompagné de la lettre des recommandations. Nous enjoignons le Conseil communal à suivre ces dernières, surtout celles de première priorité.*

*La Commission financière relève la très bonne tenue des comptes ainsi que le très bon résultat et recommande, comme également l'Organe de révision, d'approuver les comptes qui vous sont soumis. »*

**M. le Président** remercie Mme JAQUIER-ELTSCHINGER pour le rapport de la Commission financière.

### **3) EXAMEN DE DETAILS DES COMPTES 2020**

Les comptes et le rapport de gestion ayant été consciencieusement épluchés par chaque Conseillère et Conseiller général, par les membres de la Commission financière, dans les séances des Groupes politiques, **M. le Président** passe directement à l'examen de détail par chapitre et sous-chapitre pour permettre aux Membres du Législatif de poser des questions sur des points restant encore obscurs.

Pour plus de clarté dans les prises de parole, **M. le Président** prie chacun et chacune de bien vouloir citer le numéro du compte auquel son intervention fait référence.

**Examen de détail des comptes d'investissements 2020**

- Lecture des chapitres et sous-chapitres des pages 30 à 46.
- Aucune remarque.

**Examen de détail des comptes de fonctionnement 2020**

- Lecture des chapitres et sous-chapitres des pages 47 à 79.
- Aucune remarque.

**Récapitulation par natures**

- Lecture des pages 80 à 88.
- Aucune remarque.

**Bilan - Actif/Passif**

- Lecture des pages 89 à 92.
- Aucune remarque.

**▪ Intervention de M. Vincent BRODARD, Conseiller général**

A la page 90, M. BRODARD constate une augmentation de CHF 3'300'000.00 au chapitre des immeubles, patrimoine administratif. Il demande à quoi est due cette augmentation importante de ce patrimoine.

**M. CORNU**, Directeur des finances, indique que cette augmentation est due au nouveau Centre sportif de Bossens.

**4) DISCUSSION DE PORTE GENERALE****▪ Intervention de M. Achille DEILLON, Conseiller général**

*« Monsieur le futur Conseiller communal et néanmoins dernier Président du Conseil général de la législature 2016-2021, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,*

*Lors de sa séance de préparation du lundi 19 avril, le Groupe PDC a pris connaissance des comptes 2020 de la Ville de Romont.*

*Le Groupe PDC accède à la conclusion du Conseil communal à savoir « la situation financière de la Ville est saine », même s'il constate un fléchissement du Cash-Flow en rapport aux deux derniers exercices de 2018 et 2019. Ces exercices précédents avaient permis des amortissements extraordinaires de plus de 5 millions de francs et des Cash-flow de 5 à 6 millions de francs.*

*Aussi, même si la dette passe de CHF 177.00 à CHF 545.00 par habitant, les habitants de Romont restent encore en-dessous d'un fort endettement selon les indicateurs du Canton.*

*Si le revenu des impôts sur les personnes physiques est stable, celui sur les personnes morales fait le grand écart entre le budget et les comptes. Même si nous comprenons les fluctuations conjoncturelles des bénéfices des entreprises, le Groupe PDC demande de*

*trouver une évaluation plus précise à l'avenir, afin de trouver un équilibre plus proche de la réalité dans l'élaboration du budget.*

*L'objet des charges liées du District a fait également débat au sein du Groupe PDC.*

*En effet, la Ville de Romont prend pour moitié la charge de celles-ci, soit pour les comptes 2020 un montant d'environ 6,5 millions de francs. En conclusion, le Groupe PDC demande à nos Conseillers communaux, représentant la Ville de Romont au sein de ces assemblées du District, de faire preuve d'une attention toute particulière aux dépenses avant de les avaliser.*

*Enfin le Groupe PDC remercie M. Gabriel GILLIERON pour son excellent travail au Service des finances de la Ville et qui a pris sa retraite le 31 mars.*

*Gaby, profite aujourd'hui du temps qui s'offre à toi. Le Groupe PDC salue aussi l'arrivée du nouvel Administrateur des finances, soit M. Frédéric ROSSIER, dont on aura l'occasion, nous en sommes sûrs, d'apprécier son travail.*

*Pour finir un grand MERCI à notre Vice-Syndic, M. Jean-Denis CORNU, pour son action et l'attention dont il a fait preuve tout au long de cette Législature à la Direction du dicastère des FINANCES. »*

**M. le Président** remercie M. Achille DEILLON pour son intervention.

▪ **Intervention de M. Thierry JORDAN, Conseiller général**

*« Le Groupe PLR s'est réuni le 12 avril dernier pour analyser les comptes 2020 de la Commune, les comptes de fonctionnement présentant un bénéfice de CHF 2'408'343.00 et les compte des investissements un excédent de dépense de CHF 5'066'072.00.*

*L'année 2020 a été doublement particulière, d'une part à cause du COVID qui a bouleversé le fonctionnement de la Commune, annulé certaines manifestations et prestations, et en ajoutant d'autres imprévus, et d'autre part par l'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprise, RFFA.*

*Si le résultat comptable de l'année 2020 est très positif, l'embellie ne devrait être que passagère, la RFFA n'ayant pas encore déployé tous ses effets, une part importante des recettes étant due à des impôts conjoncturels et les charges liées du District et du Canton continuant à augmenter.*

*Le Groupe PLR réitère donc son avis de prudence au Conseil communal concernant les engagements dans les Associations de communes auxquelles Romont participe. Il remercie le Conseil communal, en particulier M. Jean-Denis CORNU, responsable du dicastère des FINANCES, le Responsables du Service des finances et toute son équipe pour la bonne tenue des comptes et vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement 2020. »*

**M. le Président** remercie M. JORDAN pour son intervention.

▪ **Intervention de M. Manuel HURNI, Conseiller général, pour le Groupe UDC**

*« Lors de sa séance du 13 avril, le Groupe UDC a pris connaissance du rapport des comptes 2020.*

*Nous félicitons le Conseil communal et le Département des finances pour l'excellent travail réalisé dans ce document. Nous profitons également de souhaiter une belle retraite à M. Gabriel GILLIERON après ces nombreuses années et pour l'ensemble de son travail pour notre Commune et nous souhaitons la bienvenue à M. Frédéric ROSSIER.*

*Le terme « très saine » pour qualifier la situation financière de notre Ville nous a interpellés. Il ne faut pas s'en vanter, celui-ci s'inscrit dans la suite des années précédentes et des investissements et des projets n'ont pas démarré.*

*Sans oublier que le montant mentionné, nous ne l'avons déjà plus au vu de la conjoncture actuelle ; cet effet sera visible dans les comptes 2021 ou 2022.*

*Pour le rapport de gestion, le Groupe UDC remercie toutes les personnes qui ont fourni des données et des renseignements pour la rédaction de ce document ; celui-ci fournit une quantité d'informations sur la vie de notre Commune et permet à tout à chacun d'avoir une belle vision de notre Cité.*

*Le Groupe UDC accepte les comptes 2020 et le rapport de gestion et invite le Conseil général à en faire de même. »*

**M. le Président** remercie M. HURNI pour son intervention.

▪ **Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, Conseiller général, pour le Groupe Horizons Nouveaux**

*« Le 12 avril dernier, le Groupe Horizons Nouveaux s'est rencontré pour préparer cette séance du Conseil général et a soigneusement étudié les comptes d'investissements, de fonctionnement ainsi que le rapport de gestion.*

*Le résultat de l'exercice 2020 étant semblable à celui des années passées, il m'est facile de reprendre une de nos interventions précédentes. Je ne vais donc pas reprendre tous les chiffres, mais dans les grandes lignes, nous ne pouvons que féliciter le Conseil communal ainsi que tous les Employés de la Commune qui ont respecté leur budget et ainsi généré un exercice 2020 bénéficiaire. J'espère que cette rigueur habitera encore longtemps les personnes qui œuvrent pour notre si belle Commune.*

*Le Groupe Horizons Nouveaux adresse tous ses remerciements aux personnes qui ont élaboré le rapport de gestion. Une fois encore, ces plus de 110 pages regorgent d'informations intéressantes de tous horizons.*

*Le Groupe Horizons Nouveaux acceptera les comptes de fonctionnement et des investissements et remercie l'Administration communale ainsi que le Conseil communal pour son excellent travail.*

*Je profite d'avoir la parole pour remercier les Conseillers communaux et généraux sortants et souhaiter plein de réussite aux Nouveaux Elus.»*

■ **Intervention de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale, pour le Groupe Les Vert·e·s**

*« Réuni en séance de préparation le 13 avril dernier, le Groupe Les Vert·e·s a pris connaissance des comptes des investissements et de fonctionnement 2020, ainsi que du rapport de gestion.*

*Au niveau des investissements, comme les années précédentes, nous constatons à nouveau l'écart important entre les montants mis au budget et ceux figurant finalement dans les comptes. Si le Groupe Les Vert·e·s déplore une fois de plus ce manque de réalisations, nous sommes conscient·e·s que l'année 2020, avec la pandémie liée au COVID, a eu un impact certain sur les différents projets en cours ou prévus.*

*Les comptes de fonctionnement présentent un bénéfice de plus de CHF 2,4 mio de francs, alors qu'un déficit d'environ CHF 500'000.00 était annoncé dans le budget. Les entrées du chapitre 9, supérieures à celles budgétées, expliquent en partie cette amélioration de presque CHF 3 mio.*

*Nous espérons qu'avec ces bons résultats, la Commune fera enfin avancer les différents projets importants qui ne peuvent plus attendre d'être repoussés à plus tard, comme par ex. la construction de l'école primaire et la question de la mobilité sur tout le plateau d'Arruffens qui va de pair.*

*Le Groupe Les Vert·e·s espère aussi que ce bénéfice, cumulé à celui des années précédentes, permettra d'amortir l'impact financier lié à la construction de la route de contournement, projet qui, comme on peut le lire dans le rapport de gestion « avance bon train ».*

*Jusqu'à ce jour, la Commune n'a pas été en mesure de répondre à nos questions posées à plusieurs reprises. Elle n'a pas pu (ou voulu) chiffrer le coût d'entretien annualisé des routes cantonales qui deviendraient communales, ni articuler un montant pour la requalification du quartier des Chavannes. Il n'y a pas non plus, à notre connaissance, de calcul des pertes au niveau de la perception de la taxe immobilière, en lien avec des éventuelles demandes de réévaluation de la valeur fiscale des bâtiments concernés.*

*Mentionné juste avant, le rapport de gestion offre à nouveau un bel aperçu de la vie et des affaires communales. Pour l'année 2020, particulière en tout point de vue, il est réjouissant de voir que la solidarité est un mot récurrent dans les diverses activités et services proposés, qui, heureusement, ont pu perdurer même en cette période difficile. Nous remercions toutes les personnes qui se sont engagées au service de la population romontoise et nous saluons en particulier ce qui a été entrepris pour les personnes à risque.*

*Le rapport de gestion met aussi en avant certaines réalités réjouissantes, comme par exemple la baisse de la consommation électrique pour les bâtiments et installations communales, l'augmentation du nombre de subventions accordées pour l'achat de vélos électriques ou la réalisation, en 2021, de l'exposition de la collection photographique Donzallaz.*

*Parmi les informations plutôt préoccupantes, nous soulignons le fait que les précipitations se situent bien en-dessous de la moyenne pour 8 mois sur 12. C'est un constat alarmant qui démontre bien qu'il y a une tendance vers plus de sécheresse, notamment en été, mais pas uniquement. Il s'agira, pour la Commune, de sensibiliser davantage les citoyennes et les citoyens à l'économie de l'eau potable.*

*Pour terminer, le Groupe Les Vert-e-s souhaite remercier M. GILLIERON, ancien Chef du Service des finances, et lui souhaitons une bonne retraite. Nous remercions aussi M. ROSSIER, nouveau Chef du Service des finances, ainsi que l'ensemble du Conseil communal pour la présentation des comptes 2020. Le Groupe Les Vert-e-s les approuve et propose au Conseil général d'en faire de même.*

*Nous remercions également toutes les personnes qui ont participé à la rédaction du rapport de gestion, document que nous approuvons également sans autre prise de parole au moment du vote. »*

**M. le Président** remercie Mme LOSEY pour son intervention.

▪ **Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général, pour le Groupe PS**

*«Le Groupe PS s'est réuni le 15 avril dernier pour discuter en détail des comptes des investissements et de fonctionnement 2020. La conclusion du Conseil communal que Romont se trouve dans une santé financière très saine ne fait aucun doute et nous pouvons bien évidemment tous nous en réjouir.*

*Au niveau des comptes des investissements, on peut constater que les crédits liés aux routes ainsi qu'aux services des eaux et épuration représentent toujours une part prépondérante de ces comptes. Les travaux liés à ces investissements avancent néanmoins et restent nécessaires pour améliorer les infrastructures de notre Commune.*

*Au niveau du compte de fonctionnement, nous avons un résultat tout à fait conforme à la tendance observée durant toutes les années de cette Législature. La bonne santé financière de la Commune est certes souhaitée et une approche prudente de la gestion des budgets qui amène régulièrement à ces résultats très positifs dans les comptes de fonctionnement peut se comprendre.*

*Néanmoins, nous pouvons nous demander si la population dans son ensemble, nos enfants, nos élèves, nos sociétés sportives et culturelles, n'auraient pas pu bénéficier d'un peu de cette bonne santé financière comme notre Groupe ainsi que d'autres en ont régulièrement fait la demande durant les discussions sur les budgets. Cette remarque fait écho au commentaire de l'Organe de révision de nos comptes concernant la nécessité de rapprocher les estimations des rentrées financières des valeurs réelles. C'est un point que nous avons mentionné régulièrement durant cette Législature, même si nous sommes conscients que ceci n'est pas forcément un exercice facile.*

*Nous espérons néanmoins que le nouveau Conseil communal y sera attentif afin d'avoir les moyens de nos ambitions pour le bien-être de la population romontoise.*

*En conclusion, le Groupe PS suggère d'accepter les comptes des investissements et de fonctionnement 2020 et remercie le Personnel communal pour la bonne tenue des*

*comptes, la qualité des documents présentés et leur dévouement pour notre Commune durant cette année si particulière. Merci à notre Chef du Service des finances, M. GILLIERON, à qui nous souhaitons une bonne retraite et bienvenue à M. ROSSIER avec lequel notre Groupe se réjouit de collaborer.»*

**M. le Président** remercie M. SALAMIN.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe directement aux différents votes.

## 5) VOTE FINAL

### 1. VOTE DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2020

#### **VOTE / DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2020.**

### 2. VOTE DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2020

#### **VOTE / DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2020.**

**M. le Président** conclut ce vote en ces termes :

*« En votre nom à tous, j'adresse mes plus chaleureux remerciements à notre Responsable du dicastère FINANCES/ECONOMIE M. Jean-Denis CORNU, à notre ancien Chef du Service des finances et nouveau retraité, M. Gabriel GILLIERON, à notre nouveau Chef du Service des finances, M. Frédéric ROSSIER, ainsi qu'à toute l'équipe du Service des finances pour l'excellent travail effectué. »*

### 3. APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2020

Le rapport de gestion est un document très complet et fort utile contenant une multitude d'informations et de données sur le fonctionnement de la Commune et ses habitants. C'est un immense travail minutieux et fouillé qui a le grand mérite de nous renseigner sur les activités aussi variées et nombreuses conduites dans notre ville.

▪ **Intervention de Mme Jacqueline BOURQUI, Conseillère générale, pour le Groupe PLR**

*« De l'année 2020, vous vous en souviendrez longtemps, et pour cause ! Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 mars, le monde a changé. On le savait en Chine mais en mars il avait gagné nos régions. COVID-19, un virus, suspendait tous vos élans, bouleversait vos emplois du temps. Une pandémie vous a contraints à effectuer un travail important hors du commun. Les pages 9 et 10 du rapport en disent long !*

*Grâce à la qualité de votre engagement, à celui de tous les Chefs de service et de l'ensemble du Personnel communal, malgré les absences auxquelles tous les secteurs furent confrontés, le bon fonctionnement de la Commune a perduré.*

*Reconnaissant, le Groupe PLR vous en félicite.*

*De plus, et durant la même période, vous avez dû composer avec le départ du Syndic, un départ qui n'a pas été remplacé. C'est donc à 8 que, sous votre houlette M. le Vice-Syndic, a été assumé l'ensemble des tâches incombant au Conseil communal avec la plus grande célérité.*

*La lecture du rapport nous plonge plus précisément encore dans le fonctionnement de la Commune. Il nous renseigne sur les nombreuses activités des différents services, leur évolution, les réalisations concrétisées. Nous remercions tous les auteurs qui ont contribué à sa rédaction.*

*Conscients que les délais sont serrés pour aligner le contenu du rapport avec les données comptables, le rédiger et le mettre en page, nous vous pardonnons les quelques imperfections d'ordre graphique.*

*S'agissant d'un document public, nous émettons cependant une petite réserve sur la publication du nom d'une personne qui a accompli une mesure au service de l'édilité (page 25). Nous vous invitons à le caviarder avant la mise en ligne de ce document sur le site Internet. Il y a en effet lieu de faire preuve de vigilance en matière de protection des données, lorsqu'il s'agit de publier des documents sur Internet.*

*Cette précaution signalée, le Groupe PLR propose aux membres du Conseil général d'approuver le rapport tel que présenté.*

*Chers Vice-Syndic, Conseillère et Conseillers communaux, lire le rapport appelle un profond sentiment de reconnaissance à votre égard. La vie de la Commune est intense. Vous l'avez portée avec un sens aigu des responsabilités, un souci permanent de concrétiser nos attentes.*

*Au terme de cette législature, soyez assurés de notre plus grande considération. Les temps d'échanges spontanés nous ont manqué et nous espérons, comme vous l'avez si bien écrit, « Que 2021 soit une année de retour à la vie normale et que Romont retrouve son rythme d'une ville sympathique à découvrir et à y vivre » .*

**M. le Président** remercie Mme BOURQUI pour son intervention.

**M. CORNU** prend acte de la demande de correction de Mme BOURQUI et chargera l'Administration de faire le nécessaire dès demain matin, à savoir caviarder le nom de la personne en question dans le rapport de gestion 2020.

#### **VOTE / DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RAPPORT DE GESTION 2020.**

**M. le Président** adresse ses remerciements et félicitations à la Conseillère communale et aux Conseillers communaux, aux Chefs de services ainsi qu'au Personnel communal pour le grand travail que constitue la rédaction de ce rapport de gestion.

## **4. DEMANDES DE CREDITS**

### **4.1 CHF 73'000.00 POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE DE COMMANDEMENT**

**M. le Président** passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, pour la présentation de cette demande de crédit.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE**

▪ **Intervention de M. Philippe AYER, Conseiller général, Membre de la Commission financière**

*«La Commission financière a étudié le message relatif à cette demande de crédit lors de sa séance du 23 mars 2021 et a rencontré le Conseil communal qui lui a fourni les réponses à ses questions en date du 30 mars.*

*C'est à l'unanimité que la Commission financière a voté en faveur de cette demande de crédit et propose au Conseil général d'en faire de même. »*

#### **DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**

▪ **Intervention de M. Olivier MARILLER, Conseiller général**

*« Selon les données mentionnées dans le rapport de gestion 2020, nous y apprenons que le Centre de Renfort de Romont a récupéré un véhicule de la Commune de Mézières.*

*Après renseignement, il s'agit d'un véhicule Renault Koleos de 2015 qui serait très peu utilisé actuellement. Ce véhicule pourrait parfaitement être utilisé comme véhicule d'intervention et de commandement via quelques améliorations.*

*Avant d'investir dans un nouveau véhicule, sans savoir pour le moment de quel modèle il s'agit, est-ce que la possibilité d'adapter et d'optimiser ce véhicule a été envisagée ?*

*Lors d'une précédente demande de crédit concernant le réaménagement de la déchetterie, notre Groupe avait annoncé qu'il accepterait la demande mais signifiait au Conseil communal de revoir les aménagements de la place ; or aucune démarche n'a été entreprise et le projet s'est réalisé en l'état.*

*Le Groupe UDC n'est pas opposé à cette demande de crédit, mais souhaite que toutes les synergies pour le meilleur rendement possible soient évaluées. C'est tout logiquement que nous demandons le renvoi du point 4.1. »*

▪ **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal**

*« La réponse est assez simple même en lisant l'introduction du message. Ceci est en lien avec la directive de l'ECAB du 1er juillet 2018 dans laquelle il est précisé qu'il y aura une acquisition de trois types de véhicules pour l'ensemble des Centres de Renfort du Canton.*

*Nous avons déjà acquis le camion-échelle et maintenant c'est au tour du véhicule du Chef d'intervention. En ce qui concerne le Koleos, il s'agit d'un véhicule utilisé principalement pour le tractage et sa grandeur ne permettrait pas d'y mettre tout le matériel nécessaire à un véhicule de commandement. »*

▪ **Intervention de M. Olivier MARILLER, Conseiller général**

*« Au vu des éléments présentés par M. BUSSARD, que je remercie, le Groupe UDC retire sa demande de renvoi mais souhaite que les synergies pour le meilleur rendement soient évaluées et que les changements ou investissements ne soient pas imposés par des sociétés ou des prestataires externes de la Commune. »*

**M. BUSSARD** en prend bonne note.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

**VOTE / DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 73'000.00 POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE DE COMMANDEMENT.**

**4.2. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 150'000.00 POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE EDILITAIRE EN REMPLACEMENT DU TREMO**

**M. le Président** passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, pour la présentation de cette demande de crédit.

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE****■ Intervention de M. Alain BOSSON, Conseiller général, Membre de la Commission financière**

*« Lors de notre dernière séance de la Commission financière du 30 mars, la demande de crédit du point no 4.2 a été acceptée à l'unanimité des membres présents. Nous recommandons donc au Conseil général d'en faire de même. »*

**DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**

Non utilisée.

**VOTE / DECISION**

**C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 150'000.00 POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE EDILITAIRE EN REMPLACEMENT DU TREMO.**

**4.3. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 50'000.00 POUR UN MANDAT D'ETUDE EN VUE D'ANALYSER LES DIFFERENTS TYPES DE COLLECTEURS, DETERMINER LEUR EMBLACEMENT AINSI QUE L'ESTIMATION DES MESURES CONSTRUCTIVES ET ORGANISATIONNELLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET AUTRES DECHETS EN VUE DE PASSER A LA TAXE AU POIDS**

**M. le Président** passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, pour la présentation de cette demande de crédit.

En complément au message que tous les Conseillers généraux ont reçu, **M. BUSSARD** apporte les précisions suivantes :

*"A la suite de la lecture de ce message, je me permets d'insister sur le contenu de cette étude, à savoir l'analyse des différents types de collecteurs ainsi que leur emplacement.*

*Cette étude servira à comparer les systèmes entre les cuves enterrées (comme ce qui existe au Pré des Comtes), les cuves semi-enterrées (style Molok) et des compacteurs (enterrés ou non).*

*La question à laquelle vous devez donc répondre est la suivante :*

*« Voulez-vous que la Commune de Romont passe de la taxe au sac à la taxe au poids pour la gestion de ses déchets ménagers notamment ? », question à laquelle Le Conseil communal a répondu OUI. »*

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE**

- **Intervention de Mme PASCALE ZERMATTEN, Conseillère générale, Membre de la Commission financière**

*« Lors des séances des 23 et 30 mars dernier, la Commission financière a longuement discuté sur la gestion et la collecte des ordures ménagères dans notre ville. D'un point de vue strictement financier, notre Commission constate que ce poste s'autofinance entièrement.*

*Notre Commission a aussi relevé qu'il n'y avait aucune urgence à modifier le système de collecte actuel et que le jour où nous passerions à la taxe au poids, pour préserver l'esthétisme de notre ville, il est nécessaire d'avoir des containers ou des compacteurs enterrés et en nombre suffisant afin de ne pas engendrer du trafic supplémentaire et inutile.*

*C'est à la majorité de ses membres que la Commission financière a rejeté cet objet et propose au Conseil général d'en faire autant. »*

**DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**

- **Intervention de M. Nicolas PACCAUD, Conseiller général, pour le Groupe Horizons Nouveaux (HN)**

*« Ce point de l'ordre du jour a engendré beaucoup de discussions au sein du Groupe Horizons Nouveaux. En effet, après lecture du contenu de cette demande de crédit, plusieurs arguments POUR et CONTRE surgissent en lien avec le moment opportun.*

*Le montant de l'investissement de CHF 50'000.00 n'est certes pas très élevé ; cependant, une fois l'étude réalisée, nous devons nous positionner sur une demande de crédit de plusieurs centaines de milliers de francs pour la réalisation du projet dans les prochains mois. Est-ce supportable par rapport au montant à investir pour la nouvelle école ?*

*A notre connaissance, aucune obligation légale ne contraint la Commune à réaliser rapidement un tel projet.*

*La taxe au poids (ou proportionnelle) permettra probablement un traitement équitable des déchets ménagers et des encombrants. Le lancement d'une étude plus approfondie sur le bien-fondé d'une telle démarche nous semble également judicieux. De plus, est-ce une priorité pour le nouveau Conseil communal ? Ce dernier souhaite-t-il davantage impliquer la population dans la réflexion liée à la gestion des déchets ?*

*Par conséquent, le Groupe Horizons Nouveaux propose le renvoi de cette demande de crédit et ne la soutiendra pas si elle n'est pas renvoyée. »*

- **Intervention de M. Jean-François ROCH, Conseiller général, pour le Groupe PLR**

*« Le 12 avril dernier, le Groupe PLR s'est réuni pour sa séance de préparation en vue de la séance du Conseil général de ce soir et a, entre autres, débattu de cette demande de crédit pour une étude afin de passer à la taxe au poids.*

*Je ne vais pas entretenir le suspens bien longtemps pour vous dire que le Groupe PLR refusera cette demande de crédit. L'idée d'améliorer la gestion des déchets, notamment le ramassage des ordures incinérables, est tout à fait louable, mais la taxe au poids n'est certainement pas le moyen idéal pour y parvenir. Les inconvénients d'une taxe au poids surpassent nettement les avantages. Le principe du pollueur-payeur est déjà tout à fait respecté avec la taxe au sac.*

*Pour résumer, vouloir passer de la taxe au volume, qui est la situation actuelle, à la taxe au poids, ne va pas changer grand-chose pour inciter les citoyens à mieux trier et recycler leurs déchets.*

*Chacun sait que dans un certain volume on peut mettre un certain poids, par exemple dans un sac de 35 litres, on peut mettre peut-être 4 à 5 kilos. Le fait de payer un volume ou un poids pour ses déchets revient joliment au même.*

*La récolte des déchets avec le système actuel de taxe au sac est simple et peu coûteuse du point de vue logistique ; par contre, ramasser ces mêmes déchets selon le système au poids est compliqué, coûteux à l'investissement, coûteux au fonctionnement et très impactant pour la qualité de vie des habitants qui auront la "chance" d'habiter à proximité des containers de pesage.*

*Le système actuel n'est pas parfait mais il peut facilement être amélioré, notamment en autorisant les citoyens à déposer leurs sacs-poubelles directement à la déchetterie pendant les heures d'ouverture, ou encore en contrôlant plus strictement que le dépôt des sacs ne se fasse que le matin même du ramassage.*

*Et pour éviter les abus concernant les déchets encombrants amenés à la déchetterie, il conviendrait là peut-être d'effectuer un pesage ; cela mérite certainement une réflexion.*

*Pour revenir à la liste des avantages de la taxe au poids cité dans le message 4.3, je ferais les remarques suivantes :*

- *Concernant l'incitation à mieux trier... :  
que ce soit au poids ou au volume, c'est kif-kif ; si on veut vraiment diminuer la quantité de déchets incinérables, ce qu'il faut, c'est offrir à la population la possibilité de récolter à la déchetterie tout ce qui peut être sorti des sacs-poubelles, tout ce qui peut être recyclé, notamment tous les plastiques.*
- *Concernant la baisse des frais d'exploitation... :  
les expériences faites dans d'autres communes démontrent qu'il faut compter env. CHF 500'000 d'investissements pour les containers de pesage pour une Commune de 5'000 habitants, et viendront s'ajouter les frais de fonctionnement ; je doute fortement qu'on puisse parler là d'un gain financier !*
- *Concernant la centralisation et l'impact positif sur l'environnement... :  
quand j'imagine la quantité de véhicules privés qui seront utilisés pour amener les déchets vers les containers de pesage, ainsi que le camion qui viendra vider ces bennes, je doute que le bilan écologique sera meilleur qu'un unique camion qui fait deux tournées par semaine pour le ramassage des sacs.*

- *Concernant les cartes à prépaiement et le traitement administratif allégé... : qu'y a-t-il de plus simple administrativement que d'encaisser chaque mois le produit de la vente des sacs qui est proportionnel aux déchets évacués par la Commune et qui est calculé par le Secrétariat de l'Association Air-Pro Glâne ?*

*Voilà pour le résumé des soi-disant avantages de la taxe au poids. Et il convient de rappeler que le financement des ordures ménagères est couvert selon les comptes 2020 à raison de plus de 100 % par les taxes. Je doute qu'on arrive au même résultat avec une taxe au poids et toutes les charges financières qui y seront liées.*

*Et pour terminer, si on veut vraiment améliorer quelque chose dans la récolte des déchets, il faudrait commencer par disposer d'une déchetterie plus spacieuse, avec des horaires élargis, notamment le matin, et qui permette d'y apporter le maximum de matériaux recyclables. »*

■ **Intervention de M. Alain BOSSON, Conseiller général, pour le Groupe UDC**

*« Selon les comptes 2020, il n'existe aucune urgence ou nécessité de changer le mode de fonctionnement actuel. Il en ressort que ce poste est non seulement auto-suffisant mais qu'il dégage même un bénéfice.*

*Des collecteurs créeront une densification du trafic pour la dépose des déchets et généreront des nuisances plus importantes pour les personnes résidant autour des points de collectes.*

*De manière générale, les gens semblent satisfaits du mode de fonctionnement tel que proposé actuellement car il nécessite peu de déplacements. Un système de collecteurs risquerait de favoriser des déplacements de véhicules motorisés, ce qui ne va pas dans le sens de l'écologie. Il en ressort cependant qu'il serait pratique de pouvoir déposer les sacs taxés à la déchetterie.*

*Avec les sacs taxés, nous avons déjà un système de « pollueur-payeur » en place. Si nous devons passer à la taxe au poids, les personnes moins sensibles au tri continueraient de payer ce qu'ils paient déjà. La mise en place de ce système créerait une charge supplémentaire pour les contribuables, alors que le poste, rappelons-le, est bénéficiaire.*

*Il n'y aura plus de ramassage des déchets pour les entreprises, ce qui leur impose une contrainte supplémentaire. Souvenons-nous que les contribuables principaux de Romont sont essentiellement composés de nos entreprises.*

*C'est pour ces raisons que le Groupe UDC rejoint la Commission financière dans sa vision de refuser l'objet. »*

■ **Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général, pour le Groupe PS**

*« Le Groupe PS s'est penché sur la question de l'étude pour la mise en place de la taxe au poids dans notre Commune lors de sa séance du 15 avril dernier.*

*Nous sommes convaincus qu'une transition du système actuel de la taxe au sac à celui de la taxe au poids permettrait de réduire à nouveau la quantité de déchets produite par chaque ménage. Cette tendance est bien visible dans chaque cas où cette transition s'est faite comme le montrent des études de l'Office Fédéral de l'Environnement.*

*Il faut cependant que cette transition soit bien planifiée, que les choses ne soient pas faites à moitié et que la population puisse trouver un avantage à une telle transition. Outre les avantages financiers pour les ménages résultant de la réduction du coût global des déchets, il faut qu'un tel projet propose une solution pratique pour les habitants, évitant le plus possible les nuisances et qu'il soit suffisamment ambitieux pour ne pas se retrouver avec des demi-solutions ne satisfaisant personne.*

*A ce titre, la demande de crédit sur laquelle nous devons nous prononcer représente une étape essentielle à notre point de vue afin de connaître la faisabilité et les avantages qu'une transition à la taxe au poids représente, les options possibles pour optimiser la collecte des déchets et prévoir toutes les solutions possibles pour aider les habitants à gérer leurs déchets et réduire la quantité de leurs ordures ménagères, ainsi que les conséquences pratiques et financières en termes d'investissements que ce projet induit.*

*Notre Groupe soutient dès lors une telle idée et est favorable à cette demande de crédit.*

*Cependant, au vu des questions et inquiétudes que ce projet soulèvent, nous sommes d'avis qu'il est peut-être préférable de demander le renvoi de cet objet comme l'a fait le Groupe Horizons Nouveaux, pour laisser les nouveaux membres du Conseil communal et général se positionner sur ce projet que - je souhaite souligner clairement -, notre Groupe considère comme important, utile et allant dans la bonne direction pour notre Commune.*

*Nous soutenons dès lors la demande de renvoi de l'objet présenté dans le message 4.3 enjoignant le nouveau Conseil communal de revenir avec un nouveau projet d'étude au plus vite. »*

▪ **Intervention de Mme Ophélie BRODARD, Conseillère générale, pour le Groupe Les Vert-e-s**

*« La thématique de la gestion des déchets nous tient énormément à cœur, c'est pourquoi le Groupe Les Vert-e-s se réjouit de cette volonté d'aller vers la taxe au poids.*

*Comme déjà évoqué lors de la séance du Conseil général de juillet 2020, la taxe au poids répond mieux au principe du pollueur-payeur et ce changement est donc le bienvenu. En effet, nous relevons que le volume de déchets incinérables ne baisse plus. Les Romontoises et les Romontois se sont hélas confortablement installés dans leur routine, dans laquelle payer CHF 2.00 pour un sac poubelle est devenu une habitude. Il est maintenant temps d'inciter la population à consommer de manière plus responsable en réduisant ses déchets.*

*Nous pensons que cette étude permettra de repartir de zéro quant aux réflexions et c'est une très bonne chose ; mais à cet effet, nous demandons qu'elle prenne effectivement en compte toutes les solutions envisageables de manière globale.*

*Dans l'idéal, nous souhaiterions que l'option de containers enterrés soit privilégiée, même si elle doit être réalisée de manière progressive.*

*Le Groupe Les Vert-e-s est d'avis que la population devrait pouvoir accéder facilement à pied ou à vélo aux containers ou aux compacteurs. Ceux-ci doivent se situer à des endroits clés dans Romont où les habitantes et les habitants passent régulièrement, ceci afin de limiter le*

*trafic de voitures, qui, nous le rappelons, ne doit pas augmenter du fait du passage à la taxe au poids.*

*Le Groupe Les Vert-e-s accepte la demande de crédit de CHF 50'000.00 et suggère au Conseil général de faire de même. Néanmoins, conscient de la résistance des différents Groupes à l'endroit de cette demande de crédit, le Groupe Les Vert-e-s, à défaut d'une acceptation de la demande de crédit par le Conseil général, propose de suivre la demande de renvoi du Groupe Horizons Nouveaux. »*

▪ **Intervention de M. Lambert SONNA MOMO, Conseiller général, pour le Groupe PDC**

*« Lors de sa séance de préparation du 19 avril, le Groupe PDC a analysé le message numéro 43 concernant une demande de crédit de CHF 50'000.00 pour un mandat d'étude en vue d'analyser les différents types de collecteurs, déterminer leur emplacement ainsi que l'estimation des mesures constructives et organisationnelles pour la collecte des déchets ménagers et autres déchets en vue de passer à la taxe au poids.*

*Notre Groupe a relevé les quelques points négatifs de ce message, entre autres*

- La Commission d'aménagement n'a pas été consultée.*
- Le coût financier de cette étude est élevé.*
- Le projet tel qu'il est présenté ne permet pas de se faire une idée claire de la vision du Conseil communal.*

*C'est donc à l'unanimité que le Groupe PDC s'est prononcé en défaveur de cette demande de crédit. »*

▪ **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal, Directeur du dicastère SECURITE/VOIRIE**

*«Très brièvement, je rappelle que le compte des déchets doit s'autofinancer à plus de 70 %. Actuellement il est financé à 100 % voire un peu plus. Comme c'est un compte qui doit s'autofinancer, il n'a pas d'impact sur le ménage communal.*

*Par rapport au point de vue des uns et des autres concernant les avantages et inconvénients de la taxe au poids, je ne vais pas rentrer dans les détails. Selon ce qui a été analysé avec l'Administration communale, il est clair que le passage à la taxe au poids ne vas pas aggraver ce compte, bien au contraire.*

*Enfin, la Commission d'aménagement, et je tiens à le préciser, a été consultée, non pas par rapport à ce message précis mais par rapport au passage à la taxe au poids le printemps passé avant le message pour installer des compacteurs.*

*En plus, le Conseil communal a validé le principe de passage à la taxe au poids il y a déjà plusieurs mois de cela. »*

■ **Intervention de M. Vincent BRODARD, Conseiller général**

*« Après toutes les prises de parole des différents Groupes, d'un côté comme de l'autre, j'ai l'impression qu'on a déjà répondu aux questions qui sont susceptibles d'être posées dans le cadre de l'étude.*

*On a déjà fait le travail qui est demandé par le Conseil communal au travers de cette demande de crédit pour faire cette étude. On est peut-être allé trop vite et il faudrait probablement donner la chance à cette étude de se réaliser. Je ne dis absolument pas que je suis à 100 % favorable à l'introduction de cette taxe au poids. Je n'ai pas encore un avis bien précis pour savoir si c'est une bonne idée ou pas. Il y a clairement des points positifs et des points négatifs mais je souhaiterais qu'on puisse au minimum donner la chance à cette analyse de se faire de manière sereine et non seulement sur la base d'un message.*

*Ce serait donc sans doute une erreur de refuser purement et simplement ce projet. De plus, la nouvelle Législature débutera dans une dizaine de jours. On devrait donc renvoyer ce projet, histoire de le faire passer dans les mains des nouveaux édiles du Conseil communal et du Conseil général.*

**M. Nicolas PACCAUD, M. Nicolas SALAMIN et Mme Ophélie BRODARD** maintiennent leur demande de renvoi.

En référence à l'art. 14 de la Loi sur les communes, il s'agit dans un premier temps, de passer **au vote de la demande de renvoi** :

**« Que celles et ceux qui acceptent cette demande de renvoi s'expriment en levant leur carton ».**

**VOTE / DECISION SUR LA DEMANDE DE RENVOI**

**C'EST PAR 26 VOIX « CONTRE » ET 20 VOIX « POUR » QUE LE CONSEIL GENERAL REFUSE CETTE DEMANDE DE RENVOI.**

**PAR CONSEQUENT, LE CONSEIL GENERAL DOIT VOTER SUR LA DEMANDE DE CREDIT PROPREMENT DITE.**

**VOTE / DECISION SUR LA DEMANDE DE CREDIT PROPREMENT DITE**

**C'EST PAR 35 VOIX « CONTRE », 9 VOIX « POUR », ET 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL COMMUNAL REJETTE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 50'000.00 POUR UN MANDAT D'ETUDE EN VUE D'ANALYSER LES DIFFERENTS TYPES DE COLLECTEURS, DETERMINER LEUR EMPLACEMENT AINSI QUE L'ESTIMATION DES MESURES CONSTRUCTIVES ET ORGANISATIONNELLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET AUTRES DECHETS EN VUE DE PASSER A LA TAXE AU POIDS.**

## **5. MODIFICATION DES STATUTS DU SERVICE DE LOGOPEDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITE GLANE-VEVEYSE (SLPP-GV)**

---

**M. le Président** passe la parole à **Mme Micheline POULIN**, Conseillère communale en charge du dicastère des ECOLES, pour la présentation de cet objet.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE**

Néant.

### **DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**

Non utilisée.

### **VOTE / DECISION**

<p><b>C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SERVICE DE LOGOPEDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITE GLANE-VEVEYSE (SLPP-GV)</b></p>
---

## **6. DIVERS**

---

### **6.1 Remerciements de Mme Murielle JAQUIER, Conseillère générale, Présidente de la Commission financière**

---

*« Durant cette législature et lors des diverses séances, la Commission financière a beaucoup apprécié la qualité des échanges avec vous et la disponibilité de chacun pour répondre à nos - parfois nombreuses - questions.*

*Nous vous remercions pour cela, et en parallèle également le Chef du Service des finances, M. Gabriel GILLIERON, pour son excellente collaboration et sa promptitude. Bonne retraite M. GILLIERON et bienvenue à M. Frédéric ROSSIER.*

*Un remerciement tout particulier pour notre Vice-syndic :*

*Cher Monsieur Cornu,*

*Vous avez pris la conduite des finances et durant ces 5 années, vous avez écrit la partition du budget avec prudence et diligence, et finalement une marge bénéficiaire arrivait d'une année à l'autre. D'importants investissements sont devant nous, avec leurs conséquences en termes financiers, mais partir d'une situation comme celle que nous avons permet d'envisager l'avenir sereinement.*

*Depuis une année environ, vous assumez la responsabilité de la Commune avec vos grandes qualités relationnelles et de communication, et vous avez toute notre reconnaissance.*

*Pour certains une page se tourne, MERCI à vous, Monsieur le Vice-Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, pour votre engagement et le temps consacré à notre Commune.*

### **6.2 Transformation des locaux du bâtiment administratif - réponse de M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal en charge du dicastère des BATIMENTS à la question de Mme MASUR LUU pour le Groupe Les Vert·e·s**

---

*« Contrairement à vos allégations, les locaux permettent actuellement de recevoir les personnes à mobilité réduite dans tout le bâtiment par le biais de notre ascenseur.*

*Afin de respecter la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées, il est prévu d'installer une rampe pour faciliter l'accès à la salle de conférence (anc. auditorium).*

*Le Conseil communal restera attentif, notamment dans la disposition des locaux qui seront transformés et les accès aux locaux communs, principalement aux sanitaires qui sont actuellement beaucoup plus problématiques que l'accès à l'ascenseur dans le bâtiment administratif.*

*Prévenir, réduire ou éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées pour faciliter leur participation à la vie dans les sociétés est un sujet qui tient à cœur tous les Conseillers communaux ici présents. »*

### **6.3 Ecole primaire En Bouley – réponse de M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal en charge du dicastère BATIMENTS à la question de Mme MASUR LUU pour le Groupe Les Vert·e·s**

---

*A plusieurs reprises, j'ai relevé que l'école primaire En Bouley ne serait pas une école expérimentale mais modulable, accessible, accueillante et pratique pour ses utilisateurs, avec un cadre financier respectable, respectueux du portemonnaie communal et construit dans les règles de la législation fribourgeoise sur la construction.*

*Les Groupes politiques, par l'intermédiaire de leurs représentants au sein de la Commission temporaire école, ont eu largement l'occasion de poser leurs questions à M. ZURBUCHEN, architecte, personne de métier expérimentée.*

*Si je reprends vos exigences groupées et qui seront inscrites cette fois-ci noir sur blanc dans ce procès-verbal, je vais citer les réponses du 20 janvier 2021 de M. ZURBUCHEN.*

*La construction se fera dans les normes Minergie cantonales et le bois local, dans la mesure des délais possibles, sera utilisé. Tout un processus doit être respecté - choix des arbres, découpe, séchage, ... - et j'en passe. L'idée sera soumise aux participants et une compensation pourra être envisagée selon les délais.*

*Concernant la pertinence des toitures végétalisées, des panneaux thermiques pour produire l'eau chaude, les panneaux photovoltaïques, la récupération d'eau de pluie pour les chasses d'eau, tous ces éléments pourront figurer dans les recommandations du deuxième tour, dans les projets*

*retenus pour la suite, selon la réponse de M. ZURBUCHEN aux représentants des Groupes politiques de la Commission école en argumentant, je cite :*

*«Il serait difficile d'imposer des toitures végétalisées à un projet qui proposerait des toitures en pente recouvertes de panneaux photovoltaïques... ! »*

*En résumé :*

*Lors d'un mandat d'études parallèles, il faut permettre de présenter un projet initial sans trop de contraintes mais garder la main sur la volonté du choix définitif.*

*Concernant la demande d'une place de jeu non genrée afin d'intégrer les enfants en difficultés, je crois que Romont est un bel exemple d'intégration avec les Institutions locales et les échanges journaliers avec le Carré d'AS et les Ateliers protégés dans le cadre de l'accueil extrascolaire. Il est bien prévu d'offrir des places de jeux séparées pour les plus petits et les plus grands.*

*Ce qui est du verger pédagogique et des plantations indigènes, il est bien trop tôt pour en parler mais je vous confirme que la discussion sera reprise dans le cadre des recommandations aux projets retenus.*

*Quant au plan de mobilité évoqué afin de limiter le plus possible les déplacements en voitures individuelles, il est bien clair qu'il n'y aura PAS de stationnement de longue durée dans le périmètre de l'école et qu'il existe le parking de la Perrausa à 100 m. Cette question sera tout de même discutée par la commission de bâtisse, commission qui regroupe toutes les personnes sujettes à ce plan.*

*En espérant avoir répondu à vos questions qui certaines datent, je vous remercie de votre attention.»*

#### **6.4 Société EPREDIA propriétaire de ERIE-ELECTROVERRE – intervention de M. Olivier MARILLER, Conseiller général**

---

*« Nous avons tous pu lire au soir de ce lundi 19 avril l'annonce de Société EPREDIA, propriétaire de ERIE-ELECTROVERRE concernant la fermeture de son site de Romont, avec pour conséquence le licenciement de 67 employés. Nos pensées vont à toutes ces personnes et leurs proches qui vont se retrouver sur le marché de l'emploi dans une période compliquée.*

*Un plan social sera mis en place, même si celui-ci est le meilleur possible, il ne remplace en rien la vie active professionnelle et n'apporte quelque chose uniquement à court terme.*

*Au-delà de l'aspect humain, il y a aussi la question du site qui se pose. Et là, pour citer la fin de l'article disponible sur Frapp, « le bâtiment actuel sera laissé à la Commune de Romont ».*

*Oui mais à quel prix ? Les bâtiments datent des années 1935, le site est reconnu comme pollué par l'Etat de Fribourg, le rendement CEGB doit être catastrophique et les installations électriques devront être mises en conformité par le futur acheteur.*

*Dans un premier temps, nous demandons au Conseil communal de faire le nécessaire afin que les travaux de dépollution du site soient à la charge du propriétaire actuel, puis de bien évaluer la situation avant toute acquisition du site ou des bâtiments, afin que cela ne devienne pas un gouffre financier pour la Commune de Romont, coûts qui se répercuteraient inévitablement sur les finances de nos citoyennes ou citoyens. »*

▪ **Réponse de M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic**

*« Je précise qu’aucun contact n’a été pris pour une reprise des locaux par la Commune de Romont. Nous avons effectivement eu des contacts avec la Direction qui nous informait de la fermeture mais à ce stade, aucune discussion n’a eu lieu pour la reprise des bâtiments.*

*S’agissant de la dépollution du site, le Service cantonal de l’Environnement est en contact avec cette Entreprise depuis plusieurs années déjà, de même que le Conseil communal. Nous restons attentifs à ce sujet mais je répète qu’aucune discussion n’est en cours avec la direction pour la reprise des locaux. »*

## **CONCLUSION DE M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC**

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,*

*2020, année particulière pour le monde entier à cause du Coronavirus (COVID-19) et qui restera gravée à jamais dans nos mémoires. Chacune et chacun a été touché-e d’une manière ou d’une autre par les effets néfastes de cette pandémie. Le déroulement de la vie communale n’a pas échappé à ce fléau qui a meurtri plusieurs familles de citoyennes/citoyens romontois. Nous reformulons toute notre sympathie aux personnes endeuillées.*

*Nous avons accompagné toutes les personnes vulnérables de notre Commune par des messages annonçant notre soutien en cas de difficultés pour les personnes qui le désiraient.*

*Le Conseil communal s’est mis à l’écoute des citoyens en mettant en place une permanence téléphonique. Merci à toutes les personnes qui ont collaboré à cette solidarité.*

*Tous les Collaborateurs de la Commune ainsi que les Conseillers communaux ont dû adopter un nouveau mode de travail, soit par des alternances pour assurer une présence dans les bureaux ou sur le terrain. Plusieurs collaborateurs ont été infectés par le virus et sont restés éloignés du travail sur ordre du médecin cantonal. Par la suite également, d’autres ont été mis en quarantaine à la maison suite à des contacts avec des proches déclarés positifs.*

*Nous sommes toujours dans une situation particulière et observons, dans nos bâtiments et bureaux, des mesures strictes quant au port du masque obligatoire, de la distanciation et de la désinfection permanente des locaux communs.*

*Le télétravail a été mis en place pour les personnes subissant une quarantaine, ce qui a exigé un investissement en temps et en argent pour notre Commune. Les collectivités publiques ne bénéficient pas des RHT pour leur personnel, ce qui les oblige à supporter les absences au travail avec les conséquences de retard à traiter certains dossiers. Nous remercions chaleureusement tout le Personnel communal confondu pour son dévouement et l’esprit de collaboration qu’il a*

développé tout au long de l'année écoulée.

Malgré une année perturbée et difficile, certains grands chantiers communaux ont abouti :

- Le Centre sportif de Bossens.
- Le parking du Bicubic.
- Le projet de la nouvelle école primaire «En Bouley».
- L'éclairage des monuments historiques.

Vous nous avez fait confiance en votant ces différents crédits et nous vous en sommes reconnaissants.

Arrivé au terme de votre mandat, Monsieur le Président, Cher François, vous avez traversé une année très particulière qui vous a privé de bien des représentations qui ont toutes été annulées ou reportées suite aux restrictions sanitaires liées au COVID-19. Nous le regrettons vivement, mais nous garderons le souvenir de votre passage de par la création et l'acceptation du règlement du Conseil général de Romont, qui est une première en soi.

Merci pour tout le travail important que vous avez réalisé au profit de la population romontoise et en signe de reconnaissance j'ai le plaisir de vous remettre le diplôme de Président du Conseil général ainsi que ces quelques bouteilles en cadeau. Nous vous souhaitons plein succès pour la suite de votre carrière politique puisque vous venez d'être élu Conseiller communal ce dont nous vous félicitons encore.

«Applaudissements. »

La fin de la législature a sonné pour nous tous, Conseillers généraux et Conseillers communaux.

Dès le 26 avril, le nouveau Conseil communal sera formé et dès le 6 mai prochain, le Parlement communal sera reconstitué. Je voudrais remercier toutes les personnes qui quittent leurs fonctions et relever tout le travail qui a été réalisé dans le cadre des Groupes politiques et au sein du Conseil général. La population vous doit un vibrant hommage car votre investissement en temps pour la chose publique n'est que rarement valorisé de par l'ignorance des tâches qui vous sont attribuées par votre fonction.

Je félicite toutes et tous les réélus du Conseil général et du Conseil communal et vous souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de votre mandat.

Pour le Conseil communal, la législature qui se termine n'a pas été un long fleuve tranquille. En effet, nous avons traversé des périodes fortes en émotions et sous pression. La cohésion entre les membres de l'Exécutif a été difficile dès le début et a abouti à une démission en cours de Législature.

De plus, tous les membres du Conseil communal ont dû participer à une enquête administrative ordonnée par Monsieur le Préfet, ce qui a rajouté une épreuve supplémentaire pour chacun et qui a abouti à un constat sans appel. Aucun des conseillers en place, à l'exception de notre Syndic, ne s'est vu infliger un avertissement et nous avons été invités à décider sans délai de la radiation de M. Dominique BUTTY du Registre des habitants, partant du Registre électoral. Des mesures organisationnelles ont été demandées par le Préfet, ce qui a été mis en place sans délai.

*Le Conseil communal, siégeant à 8 membres, a décidé de terminer les quelques mois de cette Législature avec un nombre réduit et de ne pas nommer un nouveau Syndic mais en acceptant que ce soit le Vice-syndic qui représente la Commune. Depuis, le Conseil communal a retrouvé une sérénité et une cohésion pour siéger, traiter et décider des affaires communales avec la bonne volonté de chacun. Tout ceci avec l'accord de la Préfecture et des Instances cantonales.*

*Je remercie mes collègues qui ont partagé et se sont impliqués dans les affaires générales de la Commune qui ressortent normalement du dicastère du Syndic.*

*Un merci tout particulier à notre Secrétaire communal, M. Yves BARD, pour son investissement et son engagement sans faille dans les affaires communales.*

*Durant cette législature, nous avons réalisé et mené à bout plusieurs projets à la satisfaction générale de la population pour un total d'investissements de 25 millions de francs, ce qui n'a jamais été réalisé durant les dernières décennies.*

*Les membres du Conseil communal n'ont pas été épargnés par les critiques irrespectueuses et les invectives qui ont été des épreuves supplémentaires à gérer. L'insistance parfois virulente dans la presse et sur les réseaux sociaux de propos tenus à l'encontre des Autorités en place, que ce soit les Conseillers communaux, les Conseillers généraux et le Personnel de l'Administration communale sont inacceptables et le mot est faible.*

*Quand on fait de la politique, on se doit d'être critique sur des actes et des faits, mais tout en respectant les personnes et les valeurs qu'elles représentent.*

*Personnellement, je ne peux pas partager cette manière de faire de la politique et être en adéquation avec mon Parti. Pour ces raisons, j'ai démissionné du PLR et je termine mon mandat en tant que citoyen indépendant. Je regrette profondément d'en être arrivé à cette résolution.*

*Nous remercions toutes les personnes qui partagent leur temps et leurs idées pour le bien de notre Commune et profitons de remercier l'ensemble du Personnel communal pour le travail accompli.*

*Le Conseil communal invite les membres du Législatif à aller découvrir l'exposition de photos qui se tiendra dans l'église de l'ancien Couvent des Capucins du 8 mai au 19 septembre, tous les jours de 10h00 à 18h00.*

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la situation sanitaire nous oblige à renoncer au traditionnel apéritif de fin de législature mais le Conseil communal a décidé de le compenser par un bon SICARE de CHF 20.00 qui vous a été remis en début de séance et que chacun pourra transformer à sa guise.*

*Que 2021 soit une année de retour à la vie normale et que Romont retrouve son rythme d'une ville sympathique à découvrir et à y vivre.*

*Merci pour votre attention et bon retour chez vous. »*

*« Applaudissements. »*

## **INTERVENTION DE M. CHRISTIAN PERRIER, CONSEILLER COMMUNAL**

*Monsieur le Vice-Syndic, Cher Jean-Denis,*

*Voilà... c'est ta dernière séance du Conseil général, que dis-je, c'est notre dernière séance du Conseil général à nous les rescapés de la législature 2016–2021.*

*Tu viens de rappeler certains événements qui ont marqué ces cinq années ; je ne vais donc pas y revenir.*

*Par contre, je vais revenir sur la dernière année qui s'achève aujourd'hui.*

*Tu as présidé comme Vice-Syndic responsable de la Commune ta première séance du Conseil communal le lundi 2 mars 2020.*

*Dès ce jour-là, tu as su créer, imaginer, inventer, former un esprit d'équipe au sein des membres du Conseil communal. Nous étions à ce moment-là un groupe de personnes qui essayaient tant bien que mal à faire avancer un bateau qui n'avait pas de capitaine.*

*Dès la première séance, tu as su, grâce à ta grande expérience comme musicien, donner le « LA ». Comme dans un orchestre, les musiciens doivent accorder leur instrument les uns aux autres pour pouvoir jouer harmonieusement.*

*Tout au long de cette dernière année, le Conseil communal de Romont, l'Administration communale, l'ensemble du Personnel communal ont, sous ta direction experte, fait avancer de nombreux dossiers, des projets très importants.*

*Tu as su, toujours avec calme, finesse et intelligence, trouver et fait ressortir en chacun de nous des liens qui nous ont unis et qui nous ont aidés à avancer et faire avancer cette magnifique Ville et Commune de Romont.*

*Monsieur le Vice-Syndic, Cher Jean-Denis,*

*C'est avec émotion et gratitude que je t'adresse ce soir les remerciements sincères des membres du Conseil communal pour ton engagement sans faille et ta droiture tout au long de cette Législature.*

*Peu de Romontoises et de Romontois peuvent mesurer aujourd'hui combien tu as su faire passer l'intérêt de ta fonction avant toute autre considération personnelle. Nous t'en sommes éminemment reconnaissants.*

*Dans de nombreuses années, une fois levé le secret des délibérations du Conseil, un historien passionné – que je ne nommerai pas - se penchera peut-être sur les différentes affaires ayant émaillé cette Législature et pourra rendre un hommage mérité à l'homme qui aura su porter si haut la fonction de Vice-Syndic.*

*D'ici là, comme de nombreux politiciens, tu auras appliqué à merveille la fameuse devise, « servir et disparaître ». Mais l'estime que nous te portons, elle, ne disparaîtra pas.*

*On dit que nul n'est irremplaçable. Pour ma part, je dis qu'il ne sera pas facile de te remplacer car tu as mis la barre très très haut, pas seulement professionnellement mais aussi humainement.*

*Merci Jean-Denis !*

*Bonne et heureuse retraite, Monsieur le Vice-Syndic. »*

*« Applaudissements. »*

### **CONCLUSION DE M. FRANÇOIS HELFER, PRESIDENT**

*« Nous voici au terme de notre séance. Elle fut dense et très dynamique.*

*Ce soir, nous avons accepté d'excellents comptes 2020. Nous savons qu'il est important pour un Exécutif de présenter des comptes positifs, sachant le futur de la Commune.*

*Continuons, pour l'année 2021, à être vigilants et attentifs aux dépenses à venir.*

*Adieu à l'ancienne Législature et bon vent aux nouveaux Elus du Conseil général et du Conseil communal, qui devront se familiariser et qui se familiariseront avec le tout nouveau règlement du Conseil général.*

*Je suis certain qu'il contribuera à la poursuite des bonnes relations entre nos deux structures, tout en entreprenant les nouveaux défis et challenges à venir !*

*Je vous remercie de votre présence et vous souhaite un bel été à vous toutes et tous.*

*Mais surtout la santé !*

*Et c'est par ces mots que je clos cette séance en vous remerciant de votre attention.*

*Excellente rentrée à toutes et à tous dans vos foyers respectifs.»*

*« Applaudissements. »*

Au nom du Conseil général

Le Président

Le Secrétaire

François HELFER

Yves BARD

Romont, le 5 mai 2021/YB/hp